



# LETTR E D'INFORMATION

Diffusion	
DG	X
Informatique	X
Comptabilité	X
D.Commerciale	X



## D.E.E.E ou Eco Participation

Après en avoir discuté avec un certain nombre de nos clients, il s'avère que la pratique des fabricants ou fournisseurs sera de facturer sur une ligne séparée l'éco-contribution et donc de ne pas l'inclure dans leur prix de vente du produit.

*Ce qui ne semble pas totalement conforme au texte.*

A partir du moment où cette éco-contribution n'est pas intégrée dans votre prix d'achat, il vous faut trouver une solution pour la re-facturer à vos clients.

Plusieurs solutions sont envisageables :

Soit en saisissant une ligne avec le montant de l'éco-contribution calculé manuellement sur un article créé à cet effet

Soit via la facturation de taxe parafiscale (le nombre étant limité à 10)

La facturation à part de cette éco-contribution ne semble pas répondre totalement au décret mais conforme à ce qui se passe dans la réalité du moment.

Nous vous laissons seul juge quant à la manière de gérer cette D.E.E.E.

Attention dans ce cas, l'interrogation de tarifs TTC, les étiquettes articles, les prix TTC et tickets TPV seront « hors éco-contribution »

Des modifications à ce sujet pourront être envisagées dans Rubis lorsque nous aurons une plus grande visibilité sur ce sujet et ses pratiques.

**\*\* Les codes taxes parafiscales sont limités à 10, si vous êtes confrontés à plus de 10 types de facturation d'éco-contribution, nous en informons par mail ou par fax**

Catherine.hennquin@loginor.com

Fax :02.31.94.21.46

## **PARAMETRAGE TAXE PARAFISCALE**

**Il faut créer autant de taxes parafiscales** (paramétrage applicatif « 95 » « Gestion tables F15 » table « TPF ») **que de type d'éco-contribution**

Ex :

code taxe parafiscale : 001 pour article avec 1 lampe  
Taxe parafiscale en valeur, de 0.25 HT

code taxe parafiscale : 002 pour article avec 2 lampe  
Taxe parafiscale en valeur, de 0.50 HT

code taxe parafiscale : 003 chauffe eau accu.ballon.cumulus 1.7  
Taxe parafiscale en valeur, de 3.34 HT

Etc.....

**Il faut affecter cette taxe parafiscale aux articles concernés (en modification de chaque fiche article)**

Affecter la taxe parafiscale à chaque produit concerné en fonction de sa catégorie  
dans la fiche article, page 2/4

Un guide pratique de paramétrage sera publié sur notre site internet <http://www.loginor.com>  
à partir du 10 Novembre 2006

**Important**  
Toute évolution sur ce dossier sera communiquée  
exclusivement sur notre site internet

Catherine HENNEQUIN  
Directrice Technique Adjointe